



POLICE : RCP36687

**SAS A.R.C.A.
11 BOULEVARD FOCH
51100 REIMS**

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE , telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances.	5.645.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>	Du 01/03/2023 Au 29/02/2024
INTERMEDIATION EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE , telle que régie par la loi 70 – 9 du 02 janvier 1970 et le décret n° 72 – 678 du 20 juillet 1972.	1.693.000€ par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2023 Au 29/02/2024

Fait à Paris, le 03/12/2022

Sylvain RIVET
Le Directeur Général



La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur